



FORMATION

CHOISIR SON COMPOST EN LOCAL

Document mis à jour en octobre 2026

PROGRAMME DE FORMATION



99.2%

des besoins des stagiaires
remplis par nos formations



99.2%

de stagiaires satisfaits en
2025/2026

Dates et lieu :

- Mardi 24 novembre 2026
- Lieu : Puget-Ville

Durée et horaire :

- Durée : 4h
- Horaires : 9h - 13h

Objectifs :

- Connaître la valeur agronomique, la qualité des différents composts disponibles sur le territoire
- (Re)découvrir une méthode simple pour évaluer ses besoins en fonction de son sol et de ses cultures
- Savoir où trouver les différents composts du territoire, les prix, la qualité

Contenu :

- Identifier et caractériser les composts disponibles sur le territoire : apports techniques sur la valeur agronomique des composts (ISMO, C/N, N, P, K,...), la qualité, les indésirables (inertes, traces métalliques autorisées en Bio), et les gisements présents dans le Var
- Connaître le cadre réglementaire en AB pour utiliser les composts
- Découvrir une méthode simplifiée pour évaluer son besoin en compost à partir des caractéristiques principales de votre sol et de vos connaissances sur les besoins de vos cultures et de votre objectif (fertilité du sol ou fertilisation)
- Temps d'appropriation : utilisation d'un cas concret pour éprouver la méthode d'évaluation du besoin en compost
- Evaluation des acquis et de la satisfaction des stagiaires



AGRIBIOVAR

ZAC de la Gueiranne, Maison du Paysan - 83440 LE CANNET DES MAURES | agribiovar.direction@bio-provence.org

SIRET : 422 119 933 00022



AgribioVar



www.bio-provence.org/Agribiovar

Méthodes pédagogiques / moyens matériels et outils :

Intervention en salle avec utilisation du vidéoprojecteur, réalisation d'un exercice pratique pour s'approprier la méthode d'évaluation des besoins, ateliers d'échanges et mise en commun des réflexions

Méthodes d'évaluation :

En début : recueil des attentes, besoins et acquis. En fin : évaluation des acquis, évaluation de la satisfaction.

Public cible : Agriculteur.trice.s du Var et des départements limitrophes.

Prérequis : Aucun

Repas : Tiré du sac

Tarif : 104€
Prise en charge par Vivéa selon éligibilité (vérifiez la consommation de votre plafond annuel auprès de Vivéa). Pour les personnes non éligibles par VIVEA, nous contacter.



Intervenante : Laure CROVA, conseillère-animatrice maraîchage et sol à Agribiovar

Inscription

Inscrivez-vous directement en ligne

[S'inscrire à la formation](#)

Ou consultez le bulletin d'inscription et les conditions générales de formation, document ci dessous.

Date limite d'inscription : 17 novembre



Nom et coordonnées de la responsable de formation :

Laure CROVA - conseillère-animatrice à Agribiovar

agribiovar.crova@bio-provence.org

07 83 06 40 07 - 04 94 73 24 83

Pour toute personne en situation de handicap (PSH), nous contacter.

Conditions générales de vente & Règlement intérieur



La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :
ACTIONS DE FORMATION



AGRIBIOVAR

ZAC de la Gueiranne, Maison du Paysan - 83440 LE CANNET DES MAURES | agribiovar.direction@bio-provence.org

SIRET : 422 119 933 00022



AgribioVar



www.bio-provence.org/Agribiovar

Nom		Prénom	
Date de naissance (exigée par VIVEA) :			
Dénomination (GAEC, EARL,..) :			
Adresse			
Ville		Code postale	
Téléphone		Email	

Je souhaite m'inscrire aux formations suivantes :

Formation 1 :		Date :	
Formation 2 :		Date :	
Formation 3 :		Date :	
Formation 4 :		Date :	
Formation 5 :		Date :	

Ma situation :

• Je suis éligible au VIVEA

- ☐ Chef d'exploitation, conjoint collaborateur, cotisant solidaire, aide familiale ou associé
 - Aucun document (au besoin nous reviendrons vers vous)
- ☐ Installé(e) depuis moins d'un an
 - Joindre l'original de l'attestation d'affiliation avec la date d'installation à demander à la MSA
- ☐ Candidat(e) à l'installation
 - Une attestation ORIGINALE produite par un Point Accueil Installation ; original du formulaire d'engagement, copie du PPP et copie d'écran du CPF.

• Je ne suis pas éligible au VIVEA :

- ☐ Salarié, demandeur d'emploi, chef d'entreprise
 - Les organismes suivants sont susceptibles de vous financer (OPCA, FAFSEA, Pôle emploi, CCI, DIF...).
 - Merci de nous contacter pour obtenir un devis ou une facture.
 - Autre cas : merci de nous contacter pour étudier votre situation

Est ce que la formation qui m'intéresse nécessite une participation du stagiaire :

Dans certains cas, il est demandé une participation financière des stagiaires en plus de la prise en charge VIVEA ou des frais d'inscription pour les non éligibles (voir sur la page de présentation de la formation pour le montant). Il vous est donc demandé de joindre à votre bulletin d'inscription un chèque supplémentaire de ce montant à l'ordre d'Agribiovar.

Envoyez votre bulletin d'inscription par mail : agribiovar.lerceteau@bio-provence.org

ou par courrier :

AGRIBIOVAR
Maison du Paysan - ZAC de la Gueiranne
83340 LE CANNET DES MAURES

En pensant à joindre le document attestant l'éligibilité à VIVEA.

Je déclare avoir lu les Conditions générales de vente & Règlement intérieur et y adhère entièrement et sans réserve.

Date :

Signature :